

# L'ETAT FAIT JOUER SA JUSTICE FACE À L'OPPOSITION AU NUCLÉAIRE ET À LA THT

**Du nouveau, notre report du procès du 21 mars se déroulera le jeudi 11 juillet à 14h au tribunal de grande instance de Laval, 13 place saint Tugal.**

**Nous vous invitons dès 12h devant le tribunal pour un repas à prix libre**

N'oublions pas que ce sont désormais au moins 9 procès qui ont eu lieu et auront lieu pendant le premier semestre 2013. Nous en profitons donc pour relancer un **appel à don** auprès du fond de soutien aux inculpé-es des luttes anti-THT et anti-nucléaire (voir en bas de page). On peut déjà estimer à quelques dizaines de milliers d'euros les frais à venir... !!!

Presque vingt-six ans jour pour jour après le désastre de Tchernobyl, une petite centaine de personnes est venue s'attaquer, le 25 avril 2012, à un tentacule du nucléaire dans la région, un pylône de la ligne à très haute tension Cotentin-Maine.

Neuf mois après, cinq personnes sont sommées de se présenter à la gendarmerie de leur domicile (Rennes, Plélan-le-Grand, Coutances, Paris, Le Mans). Mis-es en garde à vue pour vingt-quatre heures renouvelables, mais finalement relâché-es dans la journée, nous sommes poursuivi-es pour dégradations en réunion sur un bien d'utilité publique et refus de donner notre ADN. Pour défendre une industrie qu'il ne voudrait voir souffrir d'aucune critique, l'État fait jouer son arsenal judiciaro-policier. Nous nous retrouvons sur le banc des accusé-e-s ainsi que d'autres, concerné-es tant par l'opposition à la THT que par les blocages de trains de déchets nucléaires (Valognes et Caen). On aurait pourtant tendance à penser, deux ans après la catastrophe en cours de Fukushima, que c'est l'industrie nucléaire dans son ensemble qui est condamnable par son inconséquence - des dégâts incommensurables occasionnés par les mines d'uranium et par son enrichissement à ceux de la ligne THT, en passant par l'exploitation erratique des centrales, les tares du retraitement et la longue aventure du stockage des déchets...

L'action menée ce jour-là paraît bien dérisoire et anodine, mais hautement symbolique, à côté de tous les maux qu'a entraînés, qu'entraîne et qu'entraînera l'industrie nucléaire et ses lignes à très haute tension.

## **Procès passés et à venir :**

*18 et 19 mars à Caen* : deux appels suite à l'action contre le train de déchets nucléaires à Valognes 11/2011

*22 mars à Laval* : procès d'un anti-THT.

*21 mai* : rendu du jugement pour un déboulonnage public le 18/03/2012, le militant doit payer 2000 euros de dommages et intérêts à RTE pour quelques boulons dévissés et 400 euros d'amende.

*31 mai à Caen* : un appel suite à l'action de Valognes et un procès suite au camp de Montabot.

*5 juin* : rendu du jugement pour les 7 inculpé-es du GANVA qui avaient bloqué un train de déchets radioactifs en novembre 2010, ils-elles doivent payer 29 000 euros de dommages et intérêts à la SNCF, 1750 euros pour payer l'avocat de la SNCF, ils-elles prennent 3 mois de prison avec sursis et 5 des 7 ont une mention sur le casier B2.

## **Fonds de soutien :**

**Chèque à l'ordre de l'APSAJ - Association pour la solidarité et l'aide juridique : APSAJ, 6, cours des alliés, 35000 Rennes**

**RIB : 42559 00055 41020014732 07**

**IBAN : FR76 4255 9000 5541 02001473 207/BIC : CCOPFRPPXXX**